

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL du 12/04/2021

Date de convocation **L'an deux mil vingt et un**
07/04/2021

Le 12 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
08/04/2021

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mr Jean-Max PRATX, Mr Simon COULOMBEL, Mme Sylviane DUQUENOY,
Mme Dominique CHESNEAU, Mr Alain COLOMBI, Mme Christine RICHÉ, Mr
André-Laurent LEVÊQUE, Mme Françoise BUSTARRET, Mr Alain
CISSÉ, Mme Isabelle BONNUIT, Mr Richard RAPHAEL, Mme Sandrine
PAPON, Mr Vianney BERNARD, Mme Anna VIGH, Mr Jean GARNIER,
Mme Françoise DOUCET

Absents représentés :

Mme Monique BOURG représentée par Mme Christine RICHÉ,
Mr Philippe CLÉMENTCE représenté par Mme Françoise DOUCET.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 17

Monsieur Vianney BERNARD a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le compte rendu du précédent Conseil Municipal du 12 avril 2021.

2. Vote du Budget Primitif pour l'année 2021

Monsieur Jean-Max PRATX, Adjoint au Maire, chargé des Finances, présente le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES

- Chapitre 011 : Charges à caractères général	477 341.60 €
- Chapitre 012 : Charges du personnel	753 890.66 €
- Chapitre 014 : Atténuations de produits	442 819.00 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	50 276.64 €

- Chapitre 023 : Virements Section Invest.	115 650.00 €
- Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	258 950.99 €
- Chapitre 66 : Charges financières	7 443.11 €
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	7 700.00 €

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2 114 072.00 €

RECETTES

- Chapitre 002 : Résultat reporté	100 000.00 €
- Chapitre 013 : Atténuations de charges	15 000.33 €
- Chapitre 70 : Produits des services	105 000.00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 774 017.42 €
- Chapitre 74 : Dotations et participations	120 054.25 €
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels	

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2 114 072.00 €

Section d'Investissement

DEPENSES

- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	38 203.77 €
- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	40 000.33 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 385 173.15 €
- Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	6 747.75 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 1 470 125.00 €

RECETTES

- Chapitre R 001 : Solde d'exécution reporté	122 427.48 €
- Chapitre 21 : Virement section Fonctionnement	115 650.00 €
- Chapitre 10 : Dotations Fonds divers	168 252.58 €
- Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement	436 224.66 €
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement	488 822.53 €
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes	132 000.00 €
- Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	6 747.75 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 1 470 125.00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal **a voté** le Budget Primitif de la commune
POUR 17 voix et **CONTRE** 02 voix.

3. Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

Le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti	:	22,19 %
- Taxe foncière non bâti	:	45.92 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal **a adopté à l'unanimité** les taux d'imposition pour l'année 2021.

4. Vote des subventions pour les associations pour l'année 2021

Les associations ont sollicité auprès de la commune de Méré une aide financière dans le cadre de leurs activités.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal **a adopté à l'unanimité** une subvention dont le montant est annexé dans les tableaux joints.

5. Nomination des jurys d'assises pour l'année 2022

Conformément à la loi du 28 juillet 1978, les jurés sont tirés au sort. Ils feront partie des jurés d'assises et ils participeront de ce fait, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales de la commune de Méré.

Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal a tiré au sort les trois jurés d'assises qui figureront sur la liste préparatoire à la formation du jury d'assises pour l'année 2022, à savoir :

Monsieur DUPIN Thierry
Mademoiselle PERRUCHET Lauriane
Madame LEFRANC Marie-Noëlle